

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de la Moselle

COMMUNE DE GOETZENBRUCK

Séance du 26 Octobre 2018

Arrondissement
de Sarreguemines

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Joël ROMANG, Maire

Délibération n°102/2018

Etaient Présents : Mmes MM les Adjointes : DORCKEL Pierrette, ETZEL Joseph, WALTER Francine, HORNBERGER Gabriel,

Convocation : 22/10/18

Mmes MM les Conseillers : ABEL François, AZEAU Jennifer, FUHRMANN Marie-Claire, HOFF Claudine, ROBERT Marie-Pierre, SAHLING Jean-Louis, TRITSCHLER Joane

Nombre de conseillers

exercice : 19
présents : 12
procurations : 4
votants : 16

Absents excusés : Mmes et MM, DERLER-ERBRECH Véronique, HUBER Nicolas, LANG C, MONNIER Marie, ROMANG Denis, WALTER Régis.

Procurations :

DERLER-ERBRECH V à WALTER F, WALTER R à ETZEL J,
ROMANG D à ROMANG J, BOULLIUNG-MONNIER M à DORCKEL P.

Vote : à l'unanimité

Secrétaire de séance : M. JONAS Xavier (secrétaire de mairie)

Objet : MOTION contre la gestion actuelle du SYDEME

L'ADQV suit la gestion du Sydemec depuis 10 ans. Elle a acquis une connaissance suffisante qui lui permet de proposer aux élus (qui demeurent les décideurs légitimes), un changement radical de la conduite de ce syndicat qui lui permettra de trouver :

- une maîtrise technique dans la gestion des ordures ménagères dans le respect de l'environnement
- un équilibre financier, une transparence totale des comptes.
- de retrouver la confiance des usagers et de les inciter au tri sélectif.

L'ADQV reste à la disposition de tous les élus pour leur communiquer tous les exemples jusqu'à présent.

- 1- Communication et publicité déplorable et mensongère. Manque de transparence flagrante.
- 2- Gestion financière catastrophique (budgets insincères avec des recettes fictives, gestion inconsciente du personnel (double emploi, mais surtout double traitement et Indemnités des fonctionnaires de direction, contrats douteux et irréguliers, prises illégales d'intérêt, gestion Irresponsable)
- 3- Gestion technique inadaptée : (tri impossible des fermentescibles en matières de déchets ménagers, digestats polluants dont l'épandage a été autorisé contre la volonté de certains élus communaux). Aucune collectivité en France n'a opté pour cette technologie. Ceux qui l'ont essayé l'ont abandonné. Le projet de plantation de miscanthus et de la déforestation du Guensbach ont été abandonnés. Ils faisaient partie des desseins des dirigeants et ont été arrêtés suite aux manifestations des associations défendant l'environnement.
- 4- Contrôles trop permissifs de l'Etat qui ferme les yeux sur les infractions en matière de règles budgétaires au motif de préserver l'emploi et le service public malgré un coût exorbitant et les mises en garde et recommandations permanentes de la Chambre Régionale des Comptes.